



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire qui s'est tenue le jeudi 15 avril 2010, à 16 h.

PRÉSENCES : Membres

M. Joseph De Sylva, président et conseiller, district du Versant
M^{me} Mireille Apollon, conseillère, district de l'Orée-du-Parc
M. Stéphane Lauzon, conseiller, district du Lac-Beauchamp
M. Sylvain Pamerleau, membre citoyen
M. Jean-Guy Landriault, membre citoyen
M. Jean-Marc Purenne, Loisir sport Outaouais
M. Carl Cléments, Kino-Québec
M^{me} Chantal Patrice, Commissions scolaires
M. François Grenier, Québec en forme

Ressources internes

M. Simon Rousseau, directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
M. Yess Gacem, directeur adjoint du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

Secrétaire

Mona Gravel

ABSENCES

MOTIVÉES : M. Gilbert Jolin, membre citoyen
M. Michel Roy, membre citoyen
M. Patrick Riopel, TCARO

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Joseph De Sylva ouvre la séance extraordinaire à 16 h. La rencontre se déroule par conférence téléphonique. Il confirme la présence de chacun des membres, les remercie et leur souhaite la bienvenue.

M. De Sylva explique le but de cette rencontre spéciale et du sujet qui y est traité.

2. JEUX DE LA FRANCOPHONIE DE LA FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE (FJCF)

M. Rousseau trace les grandes lignes et M. Gacem nous fait la présentation du dossier des Jeux de la francophonie de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF).

Il nous renseigne sur la Fédération de la jeunesse canadienne-française.

- La FJCF est un organisme de niveau national sans but lucratif géré par et pour les jeunes, qui représente les jeunes francophones de 14 à 25 ans. La FJCF favorise et soutient l'épanouissement de la jeunesse francophone hors du Québec en organisant diverses activités en français.
- Elle est composée de onze membres associatifs jeunesse provenant de neuf provinces et deux territoires. Le Québec n'est pas membre, car l'objectif principal de la FJCF est la promotion du français en milieu minoritaire. Toutefois, un partenariat avec SportsQuébec est fait pour que le Québec ait sa délégation aux Jeux de la francophonie canadienne à chaque édition.

Jeux de la francophonie canadienne (JFC) en bref :

- Événement triennal d'envergure nationale qui favorise les rapprochements en présentant une programmation de 12 disciplines combinant les arts, la coopération, le leadership et les sports.
- Les VI^e Jeux de la francophonie canadienne auront lieu en 2014.
- Il est préférable de tenir les JFC à la fin du mois de juillet ou au début août 2014.
- Les JFC se tiennent sur 5 jours, du mercredi au dimanche.
- Le but des JFC est moins axé sur la performance, car il s'agit davantage de créer une expérience francophone positive.
- Il n'y a pas de processus officiel de rotation pour la sélection de la municipalité hôte de l'événement. Toutefois, à candidature égale, une province ou un territoire qui n'a jamais reçu les Jeux sera favorisé.

M. Gacem nous présente les différents volets et disciplines.

Volet sport :

- Athlétisme
- Badminton
- Basketball 3 contre 3 féminin et masculin
- Volleyball féminin et masculin
- Sport en démonstration (choisi par le comité organisateur)

Volet art :

- Arts visuels
- Improvisation
- Musique
- Art en démonstration (choisi par le comité organisateur)

Volet leadership :

- Chefs de mission apprentis
- Médias
- Organisation d'événements

Volet des activités coopératives.

Des chiffres :

- 1 000 à 1 200 participants (incluant les équipes des délégations).
- 500 à 600 bénévoles.
- ± 20 officiels au maximum.
- ± 20 employés et personnes à contrat.
- animateurs, mentors venus de l'extérieur, médias, dignitaires et visiteurs.
- Près de 20 000 personnes ont vécu l'expérience des Jeux à ce jour.

M. Gacem présente également quelques informations financières.

- Aucuns frais pour déposer la candidature.
- Le comité de candidature doit prévoir un budget pour couvrir les frais de production de la candidature, des visites des sites et des études de faisabilité (si nécessaire).
- La FJCF remettra 300 000 \$ au comité organisateur, selon un échéancier de paiements.
- Le comité organisateur est responsable de trouver des sources de financement locales et provinciales pour compléter son budget d'organisation (plus ou moins 1 million \$ au total).
- La FCJF est responsable de réserver et de coordonner le transport national des participants et des officiels provenant de l'extérieur.
- SportsQuébec évalue entre 1 et 1,5 million \$ les retombées économiques liées à la tenue d'un tel événement.

Quelques dates importantes :

- Une lettre d'intention doit être envoyée avant le vendredi 30 avril 2010 et doit inclure une résolution du conseil et résolution d'intention des partenaires principaux :
 - SportsQuébec
 - Tourisme Outaouais
 - Loisir sport Outaouais
 - Table jeunesse Outaouais, etc.
- Les dossiers de candidature (soumissions) seront acceptés jusqu'au vendredi 3 septembre 2010.
- La municipalité hôte sera dévoilée en janvier 2011.

Suite à la présentation, M. Rousseau souligne aux membres qu'au moment où l'on se parle, il s'agit ici de transmettre une lettre d'intention, par la suite le Service aura un travail d'analyse à faire, de voir également si des événements futurs intéressants pourraient se présenter durant cette période, avant ou après cet événement.

M. De Sylva demande à chacun des membres participants leurs commentaires.

M^{me} Patrice et M. Landriault ainsi que M. Pamerleau n'ont pas de commentaire à formuler et sont également d'accord à aller de l'avant avec la lettre d'intention.

M. Purenne a quelques interrogations face au montage d'un cahier de candidature et face à l'échéancier ainsi qu'au financement.

Selon M. Rousseau, une bonne partie du travail a déjà été fait lors de la préparation du cahier de candidature des Jeux du Québec, on y retrouve énormément d'informations pertinentes, il restera à mettre à jour certaines données. Du côté financement, il croit qu'il est très réaliste d'aller chercher 1 M\$ dans la communauté.

MM. Clément, Grenier et Lauzon sont d'accord à aller de l'avant avec la lettre d'intention

M^{me} Apollon est favorable pour transmettre la lettre d'intention. Elle souligne qu'il serait intéressant de recevoir des jeunes de partout du Canada francophone et Gatineau pourra affirmer son rayonnement comme ville francophone au sein de la province de Québec.

M. De Sylva fait la lecture de la recommandation et tous les membres proposent unanimement de transmettre la lettre d'intention.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la jeunesse canadienne-française est un organisme de niveau national sans but lucratif géré par et pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux de la francophonie canadienne sont au rang des plus grands rassemblements jeunesse d'expression française du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède les ressources et l'expertise lui permettant d'accueillir un événement d'envergure nationale tel que les Jeux de la francophonie canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cet événement regroupe près de 1200 participants provenant de 10 provinces et 2 territoires canadiens et mobilise près de 600 bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE cet événement présentant une programmation en sports, en arts et en leadership favorise l'accessibilité et la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE cet événement favorise le rayonnement de la Ville de Gatineau à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE cet événement favorise la mise en valeur des infrastructures sportives et culturelles de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cet événement s'inscrit dans le mandat du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROPOSER à la Ville de Gatineau de transmettre une lettre d'intention à la Fédération de la jeunesse canadienne-française pour déposer sa candidature pour l'obtention des VI^e Jeux de la francophonie canadienne qui auront lieu en 2014.

Adoptée.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous félicitent le Service pour cette opportunité.

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

De lever la séance à 16 h 20.

Adoptée à l'unanimité.